

Fay – Lès – Nemours, le 19 / 12 / 2024,



Recensement de la population 2025

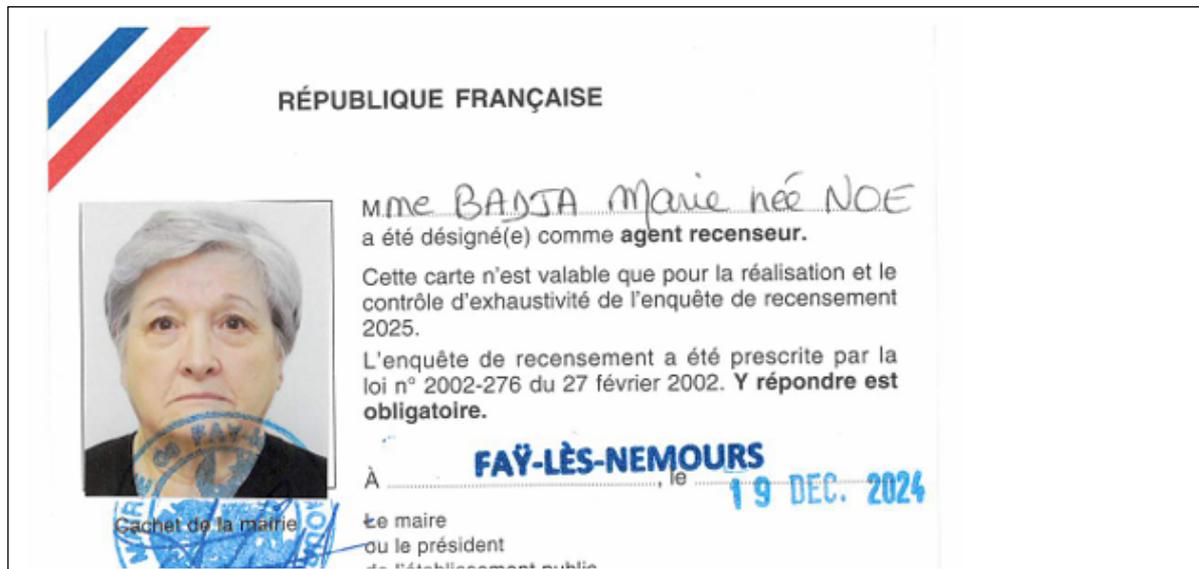
Le recensement de la population de notre village aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Ce recensement est une **enquête statistique obligatoire**.

Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses **données confidentielles** collectées servent à calculer la participation de l'Etat au budget des communes, de comprendre l'évolution démographique de notre territoire et d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs et d'offres de moyens de transports.

Vous avez deux possibilités pour réaliser ce devoir civique soit par **l'Internet** (sur le site www.le-recensement-et-moi.fr , vos codes de connexion vous seront remis dans votre boîte aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur) soit sur **questionnaire papier** remis par votre même agent recenseur.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous. Vos réponses sont **strictement confidentielles** et seront transmises à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui régissent votre vie privée.

L'agent recenseur Madame **BADJA Marie** sera munie d'une carte officielle ci-dessous et tenue au secret professionnel. Nous vous **remercions** de votre compréhension et **comptons sur vous pour lui réserver le meilleur accueil possible.** *Bien cordialement*



Christian PEUTOT,
Maire de Fay-lès-Nemours